

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Général : **112**

Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 24 mai 2019 à 20h00

MAIRIE

► L'accueil de la mairie sera fermé le samedi 1^{er} juin.

► Le dispositif « Argent de poche » est reconduit pour juillet 2019. Les jeunes Finésiens (filles ou garçons) âgés de 16 et 17 ans peuvent retirer un dossier d'inscription en mairie. Les dossiers complets devront être remis avant le 15 juin. Cinq candidatures seront retenues, les jeunes ayant déjà participé à ce dispositif ne seront pas prioritaires.

► Nous vendons, 1 lot de foin de Fétuque Bio, d'une surface de 1 hectare 30 au lieu dit « La Rue » pour une valeur de 225 euros. La récolte doit être faite avant le 1^{er} juillet 2019. S'adresser en mairie pour candidater.

► A votre disposition un poste informatique pour effectuer vos demandes administratives en ligne aux heures d'ouverture de l'accueil.

► Rappel : Nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'élagage des arbres et arbustes jouxtant les routes, les chemins et les cheminements piétons. Avant d'intervenir si des réseaux (ERDF...) sont présents une demande doit être faite auprès des organismes.

► Rappel : Afin de respecter la tranquillité de vos voisins, merci de ne pas tailler vos pelouses et haies le dimanche et jour férié.

► Nous rappelons qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs, pour la sécurité des piétons (enfants se rendant à l'école) merci de respecter cette règle.

► Nous rappelons que le brûlage à l'air libre est strictement réglementé. Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral sur le site de la préfecture.



► Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Les pièces à produire pour le recensement sont la carte nationale d'identité et le livret famille.

► FEINS DANS MA POCHE



Disponible sur
Google play



Disponible sur
App Store

A domicile, au travail, dans la rue, à l'intérieur comme à l'extérieur nous vous informons gratuitement. Téléchargé sans plus attendre l'application gratuite

PANNEAU POCKET

sur votre SmartPhone et vivez l'information en direct.



BIBLIOTHÈQUE



BÉBÉS LECTEURS à la Bibliothèque - Lundi 3 juin 2019 à 10h30

Pour les enfants de 0 à 3 ans

accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

Dispositif d'accueil mis en place dans le cadre de la campagne des revenus de 2018 :

- Centre des Finances publiques-2 boulevard magenta 35000 RENNES

Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h – fermé mercredi et vendredi après-midi

Du 2 au 16 mai : accueil tous les jours de 8h30 à 16h.

- Maison de Service Au Public à Combourg le 13 mai



INFORMATION TRAVAUX en déchèterie de Tinténiac

La déchèterie de Tinténiac sera fermée pour travaux à **partir du 18 mai 2019 au soir** pour une durée de 7 à 8 mois. Pendant les travaux, les autres déchèteries accueillent les usagers aux horaires exceptionnels suivants :



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
COMBOURG [LIEU-DIT LE MAROC]	14h-18h*	9h-12h 14h-18h*	9h-12h 14h-18h*	9h-12h 14h-18h*	9h-12h 14h-18h*	9h-12h 14h-18h*
MONTREUIL-SUR-ILLE [RUE DE LA MARCHANDIÈRE]	14h-18h*		9h-12h 14h-18h*		9h-12h 14h-18h*	9h-12h 14h-18h*

 OUVERT FERMÉ



Plateforme des déchets verts

Pendant la durée des travaux, le SMICTOM installe une plateforme provisoire des déchets verts à Tinténiac, 1 La Lande, à proximité de ses locaux. Ouverture tous les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h*.

*Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars, fermeture à 17h.
*Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre : fermeture à 18h.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Les Esat proposent aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle.

Participez aux Lundis de la MDPH. Des rendez-vous pour vous permettre de découvrir ces structures et échanger avec des professionnels des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et de la MDPH.

Lundi 6 mai 2019
de 14h à 17h

ESAT Les Ateliers de la Seiche
ZA La Touche Tizon
35230 Noyal-Chatillon-sur-Seiche

Nombre de places limité.
Réservation conseillée au 02 99 02 46 98
ou par mail à contact@mdph35.fr

Ile-et-Vilaine, la vie à taille humaine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2019

En 2019, la communauté de commune du Val d'Ille-Aubigné lance à nouveau son programme de lutte contre les frelons asiatiques sur son territoire. Pour cela, elle a conventionné avec la FGDON 35 (Fédération Départementale les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de mettre en place un plan de lutte concerté. Dans ce cadre la Communauté de communes prend en charge 100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs sur le territoire du 1^{er} mai au 1^{er} décembre 2019. **Contact pour l'enlèvement le FGDON au 02 23 48 26 32.** La prise en charge d'un enlèvement n'est pas possible si il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons communs.

PASS'RénoVISITE DE CHANTIER « ÉCO-MATÉRIAUX »

Rénovation énergétique, maison de bourg en pierre du XIX^{ème} à Feins, le samedi 25 mai de 9h à 11h30. Animation gratuite, inscription obligatoire (places limitées) au 02 99 69 58 93

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité ?

Karen Wahid vous accueille sur le territoire à St Aubin d'Aubigné (au Point Accueil Emploi, place des Halles), à Montreuil-sur-Ille (à la mairie) et à Sens de Bretagne (à la mairie).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2019

Le vingt neuf mars deux mille dix neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christèle.

Absents excusés : Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia

Secrétaire de séance : M. FAUTREZ Rodrigue

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 01 mars 2019.

Suppression du point XIII – ZONAGE ASSAINISSEMENT

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 2 070 située « Les Préteaux - Legrand » propriété de la SADIV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 2 078 située « Les Préteaux - Legrand » propriété de la SADIV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

III – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 2 079 située « Les Préteaux - Legrand » propriété de la SADIV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

IV – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018. Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de **4 559,22 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **4 559,22 €** en déficit de fonctionnement.

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif Assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 560 €	54 560,00 €
INVESTISSEMENT	149 725,00 €	149 725,00 €
TOTAL	204 285,00 €	204 285 ,00 €

VI – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ZAC

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018. Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de **8 382,20 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **8 382,20 €** en déficit de fonctionnement.

**VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA
ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE - ZAC**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2019. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif de la ZAC qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	85 552,50 €	85 552,50€
INVESTISSEMENT	99 359,50 €	99 359,50 €
TOTAL	184 912,00 €	184 912,00 €

VIII – AFFECTATION DE RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018. Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **472 106,85 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **427 991,85 €** en excédant de fonctionnement et décide d'affecter **44 115 ,00 €** à la section investissement au compte 1068.

IX – VOTE DES 3 TAXES 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le taux des 3 taxes locales pour l'année 2019 avant de voter le Budget Primitif. Il propose :

- d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti pour les porter de :

- taxe d'habitation => 14,20 %	à => 14,35 %
- taxe sur le foncier bâti => 16,81 %	à => 17,00 %
- taxe sur le foncier non bâti => 40,98 %	à => 41,50 %

le Conseil municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'augmentation des taux des 3 taxes locales pour l'année 2019, aux taux de :

- taxe d'habitation :	=>14,35 %
- taxe sur le foncier bâti :	=> 17,00 %
- taxe sur le foncier non bâti :	=> 41,50 %

X- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2019. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 125 057 €	1 125 057 €
INVESTISSEMENT	1 980 639 €	1 980 639 €
TOTAL	3 105 696 €	3 105 696 €

XI – VALIDATION DEVIS ACHAT MATÉRIEL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider un devis dans le cadre d'un achat d'une tondeuse pour le services technique.

Après consultation de plusieurs entreprises, les devis sont les suivants :

RM Motoculture Microtracteur HUSQVARNA R422 Montant de 17 990,00 € HT dont 21 588,00 € TTC

RM Motoculture Microtracteur KUBOTA BX 231 Montant de 19 559,00 € HT dont 23 470,80 € TTC

JARDIMAN Tondeuse autoportée John DEERE Montant de 19251,66 € HT 23 100 TTC

AGRI MELESSE Tondeuse mulching Montant de 17 890,00 € HT 21 468,00 TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le devis de la SARL RM MOTOCULTURE pour un montant de 17 990,00 € HT dont 21 588,00 € TTC, avec la reprise du micro tracteur John Deere pour 3 200,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de la SARL RM MOTOCULTURE pour un montant de 17 990,00 € HT dont 21 588,00 € TTC, avec la reprise du micro tracteur John Deere pour 3 200,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XII – ALSH COMPTE DE RÉSULTAT 2018

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le compte de résultat 2018 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs d'Andouillé-Neuville /Feins. La participation de la commune pour l'année 2018, au travers de la subvention d'équilibre, se monte à 4341,37, € représentant 26 % du montant total, calculé sur le nombre d'enfants présents.

Pour 2019, la commune de Gahard a accepté de contractualiser avec l'ALSH et c'est désormais les 3 communes d'Andouillé Neuville, Gahard et Feins qui participeront à la subvention d'équilibre au prorata des enfants présents pour chaque commune .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte de résultat 2018 ci-joint en annexe

XIV – QUESTIONS DIVERSES

Fermeture mairie

Samedi 1 juin 2019

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dimanche 26 mai 2018

8h00 – 10h30	Alain FOUGLÉ	Rodrigue FAUTREZ - Henri PORCHER
10h30 – 13h00	Stéphane BODINAUD	Jean Yves HONORÉ - Annick PATRAT
13h00 - 16h30	Jean ORY	Pia BOYER - Loic BRÉAL
16h30 – 18h00	Alain FOUGLÉ	Floriane COQUILLET - Christèle LEGRY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 26 avril , 24 mai et 28 juin 2019 à 20h30.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2019

Le seize avril deux mille dix neuf, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel.

Absents excusés : Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia, Mme LEGRY donne pouvoir à M. Michel BURGOT, M. Jean Yves HONORÉ donne pouvoir à M. Alain FOUGLÉ

Absente : Mme PATRAT Annick

Secrétaire de séance : M. Jean ORY

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

I – SÉANCE EN URGENCE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la séance en urgence afin de voter à nouveau le taux des 3 taxes locales pour l'année 2019. Les taux votés lors de la séance du 29 mars 2019 sont illégaux.

Vu l'article L 2121- 12 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette séance en urgence.

II – VOTE DES 3 TAXES 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter à nouveau le taux des 3 taxes locales pour l'année 2019. Les taux votés lors de la séance du 29 mars 2019 sont illégaux.

En application du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, lorsqu'une commune décide de faire varier ses taux de manière différenciée, elle doit respecter les règles de lien.

Monsieur le Maire propose :

- d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti pour les porter de :

- taxe d'habitation => 14,20 %	à => 14,38 %
- taxe sur le foncier bâti => 16,81 %	à => 17,00 %
- taxe sur le foncier non bâti => 40,98 %	à => 41,50 %

le Conseil municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'augmentation des taux des 3 taxes locales pour l'année 2019, aux taux de :

- taxe d'habitation :	=>14,38 %
- taxe sur le foncier bâti :	=> 17,00 %
- taxe sur le foncier non bâti :	=> 41,50 %

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Vends tondeuse à gazon électrique de 900w largeur de coupe 32 cm
Un Coupe bordure électrique de 300w largeur de coupe 25 cm
60€ les deux – Tél 06 43 20 19 13

A louer studio et T2
02 99 69 70 52

INFORMATIONS - MANIFESTATIONS

L'ASSOCIATION DE JUMELAGE  FEINS - MANCOS (US) ORGANISE...

Feins, Village du Monde !

LE 12 mai, DE 12h à 17h
REJOIGNEZ-NOUS AU CAMP MARABOUT
AU DOMAINE DE BOULET À FEINS
PARTICIPATION : 3€



JEUX DU MONDE
AVEC L'ASSOCIATION
INUTILE COMME LA PLUIE
ET UN PICNIC PARTAGÉ

APPORTEZ UNE SPÉCIALITÉ DE
VOTRE PAYS À PARTAGER

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
ESKELL.WEST@GMAIL.COM
OU 02 23 22 54 85

INUTILE COMME LA PLUIE

Escape game

11 mai 2019 de 8h à 20h

Face à l'église à Feins

Gratuit
(1 équipe de 5 personnes max)
à partir de 10 ans
Les mineurs doivent être accompagné d'un adulte
sur place ou sur inscription au 0659738284



Caravane

ACCA

L'assemblée générale de l'A.C.C.A. se tiendra le dimanche 26 mai 2019 à 10h00 à la salle des fêtes de FEINS.

Ordre du jour : Rapports d'activité, financier, moral, Règlement intérieur et règlement de chasse, questions diverses.

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120